Fiche numéro 11 | 2025

Piétin: biosécurité

Comment puis-je prévenir l'introduction du germe du piétin dans mon troupeau?

Personnes étrangères à l'étable: visiteurs, vétérinaires:

- désinfection[1] des bottes ou des chaussures (bassine, tapis de désinfection);
- préparer / proposer des bottes ou des surchaussures de l'exploitation.

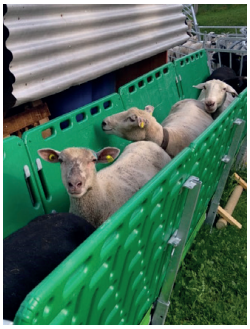

Achat d'animaux / échange de béliers:

- quarantaine avant l'intégration dans le troupeau;
- pédiluve[2] au début de la quarantaine (bain statique durant au moins 10 minutes);
- en cas de doute, prélever des écouvillons (au plus tôt 10 jours après le dernier passage dans le pédiluve, à vos frais).

Après les expositions, les transports ou la tonte des moutons:

- pédiluve[2] (bain statique durant au moins 10 minutes).

Véhicules de transport:

- nettoyer et désinfecter soigneusement avant et après l'utilisation[1].

[1]**Désinfectant** pour le bain de bottes ou pour les surfaces et les ustensiles: Desintec® Hoofcare spezial D, Virkon® S, P3-oxisan®ZS, Halag Stalldes 05

[2]**Produit pour pédiluves**:
Desintec® Hoofcare spezial D

Quarantaine
Idéalement pendant 4 semaines, mais au moins 2 semaines, détention séparée dans un box physiquement séparé, qui peut être nettoyé et désinfecté[1] après la quarantaine. Utiliser des bottes et des survêtements distincts ainsi que des gants jetables pour les travaux dans la zone de quarantaine.

BGK | SSPR

Illustrations: BGK/SSPR
Conception: Coopérative d'édition Caprovis | 3362 Niederönz

© Copyright: la reproduction ou la publication de la notice, d'illustrations ou d'éléments de ceux-ci n'est autorisée qu'avec l'assentiment écrit de la gérance et sous mention de la source.